

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 27 octobre 2008 portant désignation des
membres de l'organe d'observation et d'accompagnement
de l'apprentissage en immersion**

A.Gt 28-03-2018

M.B. 25-05-2018

Le Gouvernement de la Communauté française,
Vu le décret du 11 mai 2007 relatif à l'enseignement en immersion
linguistique, notamment son article 16;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27
octobre 2008 portant désignation des membres de l'organe d'observation et
d'accompagnement de l'apprentissage en immersion;

Vu l'avis favorable de la Commission de pilotage du 20 mars 2018;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française
du 27 octobre 2008 portant désignation des membres de l'organe
d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage en immersion est
modifié comme suit : à l'article 1^{er}, 2^o, les termes «Christiane BLONDIN»
sont remplacés par les termes «Roseline BOLLINGER».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication
au Moniteur belge.

Bruxelles, le 28 mars 2018.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS